



GREEN
MUNICIPAL
FUND

FONDS
MUNICIPAL
VERT

Communauté de pratique de Plans et processus adaptés au climat

Mandat

Mis à jour en janvier 2026

À PROPOS DE L'INITIATIVE LEADERSHIP LOCAL POUR L'ADAPTATION CLIMATIQUE

Le 3 juin 2024, le Fonds municipal vert (FMV) de la FCM a lancé sa nouvelle initiative, Leadership local pour l'adaptation climatique (LLAC). Cette initiative de 530 millions de dollars représente l'un des plus importants investissements de l'histoire du Canada pour bâtir des collectivités viables et résilientes en préparation à l'adaptation aux changements climatiques. Il s'agit d'une initiative clé de la Stratégie nationale d'adaptation du Canada. Dans le cadre de cette initiative, les offres de renforcement des capacités permettront aux municipalités de développer leurs compétences et de suivre des formations afin de bâtir des collectivités plus résilientes. Les municipalités auront ainsi les outils nécessaires pour planifier et prendre des mesures proactives et équitables en matière de résilience climatique.

À PROPOS DE PLANS ET PROCESSUS ADAPTÉS AU CLIMAT

Le volet Plans et processus adaptés au climat étend spécifiquement la portée du financement des subventions et du renforcement des capacités pour promouvoir une adaptation *équitable* au climat et des collectivités adaptées au climat. Ce volet aide les municipalités à élaborer les stratégies nécessaires pour faire face aux risques climatiques et assurer leur résilience à long terme. L'objectif est d'aider les municipalités à créer des plans d'adaptation équitables et en harmonie avec la nature.

À PROPOS DE CETTE COMMUNAUTÉ DE PRATIQUE

Afin de **créer des occasions d'apprentissage entre pairs dans le cadre du programme Plans et processus adaptés au climat**, l'équipe Renforcement des capacités du FMV a lancé en mars 2025 la communauté de pratique des Plans et processus adaptés au climat de l'initiative LLAC. La communauté de pratique offre une tribune aux membres qui dirigent ces initiatives dans leurs collectivités respectives ou qui y participent. Les membres peuvent ainsi rencontrer des pairs de partout au Canada, discuter des défis communs et des pratiques exemplaires, et tirer profit de l'apprentissage mutuel et des connaissances des spécialistes du domaine dans le but d'acquérir les connaissances, les compétences et les liens nécessaires pour mener à bien leurs actions. Le personnel du FMV s'engage à héberger et à faciliter ce réseau. Les membres de la communauté de pratique s'engagent à

participer activement, à partager leurs expériences et leurs apprentissages ainsi qu'à contribuer à l'élaboration de nouvelles pratiques exemplaires sur la préparation aux changements climatiques dans les municipalités au Canada.

Portée des activités

Les sujets de cette communauté de pratique portent sur les possibilités d'apprentissage offertes aux membres en matière de résilience climatique équitable et d'intégration dans les plans et les processus municipaux. Dans cette optique, son but est d'offrir aux membres des occasions :

- d'échanger des connaissances, des ressources et des pratiques exemplaires sur l'élaboration d'évaluations des risques climatiques, de plans et de stratégies d'adaptation, et plus encore;
- d'établir des liens avec des spécialistes des changements climatiques, de la planification, des actifs naturels, de l'adaptation équitable, de la Réconciliation, etc.;
- d'accéder à la formation de groupe et aux possibilités de perfectionnement professionnel;
- de mieux faire connaître les ressources nationales et les activités de renforcement des capacités liées à l'initiative LLAC.

La communauté de pratique explorera les aspects suivants des Plans et processus adaptés au climat :

- Les personnes, les partenariats et la gouvernance, comme la façon de mettre sur pied des équipes interfonctionnelles et d'obtenir l'engagement du conseil envers l'action climatique
- L'élaboration et la préparation de processus et de documents comme les évaluations des risques climatiques, les évaluations de l'incidence, les plans d'adaptation, la priorisation des risques, la collecte de données et les outils d'évaluation
- La création de réseaux et de relations de collaboration avec les parties prenantes, les titulaires de droits, les organisations partenaires et d'autres parties prenantes pour aider à définir des plans d'adaptation inclusifs et à en établir la priorité

Admissibilité et adhésion

Membres :

- **Le personnel municipal, les élus et élus municipaux et le personnel de toute organisation qui fournit des services municipaux locaux**, y compris les municipalités et les administrations locales régionales, peuvent participer à cette communauté de pratique.
- Le personnel des [associations provinciales et territoriales](#) peut aussi participer à cette communauté de pratique.
- Pour maintenir un effectif actif et dynamique, le FMV recommande qu'**une à trois personnes par organisation participent à la communauté de pratique**.

- On encourage fortement les membres à assister à autant de réunions que possible sur les six prévues chaque année afin de tirer le meilleur parti de cette occasion d'acquérir des connaissances, des compétences et des liens. Les personnes inscrites doivent assister à au moins une réunion par année.
- Également désigner des remplaçants qui recevront les communications de la CdP et pourront participer de manière ponctuelle aux réunions.
- Les membres principaux doivent s'engager à participer à un minimum de 4 réunions par année civile.

Renouvellement de l'adhésion :

Ce mandat sera examiné par le FMV et redistribué aux membres chaque année. L'adhésion sera automatiquement renouvelée chaque année, à moins qu'une personne ne se retire, ce qu'il est possible de faire en tout temps en envoyant un courriel à smacford@fcm.ca.

Personnes invitées :

Le personnel du FMV invitera des conférenciers et conférencières ainsi que des animateurs et animatrices à participer aux réunions de la communauté de pratique en fonction des besoins et des intérêts du groupe. Il peut s'agir de professionnels et professionnelles du secteur, de personnes représentant diverses organisations, de membres du personnel de la FCM et de membres de la communauté de pratique.

On encourage les membres à inviter leurs collègues admissibles à assister aux réunions en leur transmettant l'invitation. Lorsqu'une nouvelle personne participe à une réunion, l'équipe du FMV fera un suivi pour déterminer si elle souhaite se joindre à la communauté de pratique.

Format et fréquence des réunions

- **Des réunions d'une heure et demie auront lieu tous les deux mois sur Zoom.**
- Les réunions consistent habituellement en une courte présentation, suivie d'une période importante consacrée à l'apprentissage entre pairs, aux discussions et aux ateliers. Les présentations seront enregistrées en anglais et en français, et mises à la disposition des membres. Les discussions et les activités ne seront pas enregistrées.
- Les principaux sujets seront déterminés en consultation avec les membres de la communauté de pratique.
- Pour tenir compte de la disponibilité des personnes se trouvant dans différents fuseaux horaires, les réunions auront généralement lieu le **troisième jeudi** des mois suivants, **de 13 h à 14 h 30 HE** :
 - Le jeudi 21 mai 2026
 - Le jeudi 16 juillet 2026
 - *Exception : Aucune séance ne sera tenue en septembre 2026.*
 - Le jeudi 19 novembre 2026
 - Le jeudi 21 janvier 2027
 - Le jeudi 18 mars 2027

- Au besoin, les réunions peuvent être reportées afin d'éviter les conflits avec d'autres événements municipaux liés à l'adaptation et aux changements climatiques, les jours fériés ou d'autres dates pertinentes pour les membres de la communauté de pratique.
- Cette communauté de pratique sera bilingue, et les membres pourront utiliser la langue de leur choix. Les séances se dérouleront principalement en anglais avec une interprétation simultanée proposée en français. À l'occasion, l'ensemble ou une partie d'une séance peut se dérouler en français avec une interprétation simultanée proposée en anglais. Les diapositives, les résumés et les ordres du jour seront toujours disponibles dans les deux langues. Les autres documents essentiels de la réunion seront traduits au besoin.
- Le format des activités de la communauté de pratique sera adapté pour répondre aux besoins des membres et mis à jour à mesure que ces besoins évolueront.

Rôles et responsabilités

Personnel du FMV

Le personnel du FMV gèrera la communauté de pratique et fournira un soutien administratif, et facilitera les réunions pour veiller à ce que le groupe atteigne ses objectifs, notamment :

- Coordination du calendrier des réunions, des ordres du jour, de l'interprétation simultanée, des liens Zoom, des diapositives/ressources et d'autres éléments logistiques
- Coordination des sujets et des responsables de l'animation des réunions
- Préparation et distribution des ordres du jour, des procès-verbaux, des enregistrements des réunions, des occasions à venir, des ressources partagées, des présentations et des documents connexes
- Mise en place de la technologie et du soutien à la traduction pour les réunions
- Réalisation des sondages après les séances
- Gestion d'un dossier de documents partagés
- Gestion de la liste des membres et intégration des nouveaux et nouvelles membres
- Regroupement et partage du matériel ainsi que des leçons apprises avec le groupe, d'autres municipalités et parties prenantes intéressées, le cas échéant
- Coordination d'évaluations périodiques et adaptation du format et des activités pour répondre aux besoins et aux commentaires des membres

Membres de la communauté de pratique

Les membres de la communauté de pratique s'engagent à participer activement aux activités du groupe et à contribuer à l'atteinte de ses objectifs, notamment en faisant ce qui suit :

- Assister régulièrement aux réunions.
- Participer activement lors des réunions, qui sont conçues pour être participatives.
- **Intervenir volontairement dans la mesure du possible ou lorsque le personnel du FMV demande de présenter ou d'animer une activité.**
- Partager des expériences, des connaissances et des ressources avec le groupe dans le but de relever les défis et d'améliorer la mise en œuvre des programmes des autres membres ainsi que d'appuyer la conception et la mise en œuvre efficaces d'autres initiatives d'adaptation locales.

- Partager de l'information pour faciliter l'avancement de l'adaptation au Canada (p. ex., élaboration de programmes et de politiques, recherche, ressources de connaissances, événements).
- Fournir des commentaires en temps opportun sur les activités de la communauté de pratique.
- Contribuer à l'évaluation annuelle de la communauté de pratique et de ses outils.
- Échanger de l'information sur d'autres activités d'apprentissage liées à la planification de l'adaptation climatique avec le groupe et le personnel du FMV afin d'éviter les activités en double et d'aider à promouvoir ces activités à plus grande échelle.

Responsabilités partagées du FMV et des membres de la communauté de pratique

Le personnel du FMV et les membres de la communauté de pratique s'engagent à :

- proposer des idées de sujets de séance et d'éventuels conférenciers et conférencières;
- faire des invitations selon un accord préalable;
- présenter ou animer des activités pendant les réunions

Communications du groupe

Le principal moyen de communication entre le personnel du FMV et les membres de la communauté de pratique sera le courriel.

On invite aussi les membres à accéder à un canal Teams de la communauté de pratique des Plans et processus adaptés au climat hébergé par le FMV. De plus, on encourage les membres à utiliser ce canal librement pour afficher des mises à jour sur leurs projets, poser des questions aux autres membres et partager des ressources. Le canal Teams permet également aux membres d'accéder aux enregistrements et aux documents de réunions antérieures.

Le personnel du FMV tient une liste à jour de noms de membres et de courriels, de laquelle les membres peuvent se désabonner en tout temps. La liste est affichée sur le canal Teams.

Le FMV fournira un soutien technique pour s'assurer que les membres peuvent accéder à la plateforme.

Code de conduite

La communauté de pratique a établi les normes de groupe suivantes pour aider les membres à travailler et à collaborer efficacement pendant les réunions :

- **Favoriser le processus de groupe** en respectant les heures de début et de pause.
- **S'engager à respecter la confidentialité** des autres.
- **S'exprimer avec sincérité** en faisant part de ses propres expériences et éviter de parler au nom des autres.
- **S'efforcer d'écouter** et de participer pendant la séance et éviter les tâches multiples.
- **Faire preuve d'ouverture** en cernant les suppositions ou les jugements personnels ou sur autrui et les mettre de côté, si possible.

- **Faire preuve de curiosité** : écouter pour apprendre et chercher d'abord à comprendre, puis à se faire comprendre.
- **Prendre sa place et faire de la place** pour que toutes les voix puissent être entendues.
- **Accueillir et respecter la diversité** en reconnaissant que de nombreuses perspectives et vérités existent et peuvent coexister.
- **Accepter et s'attendre à ce que des points restent en suspens** : ce travail est complexe et des questions peuvent rester sans réponses, ce qui est acceptable et fait partie du processus d'apprentissage.
- **Supposer que les autres ont de bonnes intentions et se rappeler que les intentions n'annulent pas l'impact.**

Évaluation

On demandera aux membres de répondre à un bref sondage à la fin de chaque réunion et de participer à une évaluation annuelle des activités de renforcement des capacités de l'initiative LLAC. Ces commentaires aideront le personnel du FMV à adapter la communauté de pratique et d'autres activités d'apprentissage. L'objectif est de s'assurer qu'elles répondent aux besoins des membres et de rendre compte de l'efficacité des activités de renforcement des capacités du FMV liées à l'initiative LLAC.

Devenir membre

Les personnes admissibles peuvent devenir membres en tout temps en remplissant le formulaire qui se trouve sur la page Web [Ressources : Échangez et collaborez avec des communautés de pratique | Fonds municipal vert](#)

Si vous avez des questions, veuillez envoyer un courriel à Sarah MacFord (conseillère, Renforcement des capacités – Adaptation • Fonds municipal vert) à l'adresse smacford@fcm.ca.